
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accueil des MNA : Laurent Ughetto interpelle Martine Vassal

21 juin 2018

L'accueil des MNA (mineurs non accompagnés) répond à une succession de procédures que les Départements, responsables de la protection de l'enfance, doivent appliquer. Parmi elles, l'ordonnance de placement provisoire (OPP) est la décision de placer provisoirement un mineur en danger sous la tutelle du Département, dans l'attente de la décision définitive de la justice pour un placement jusqu'à la majorité de l'enfant.

Pour les MNA, ces ordonnances interviennent une fois la minorité et l'isolement confirmés par une évaluation du Département primo-accueillant. La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) prend alors la décision de placement. Cette dernière ne s'effectue pas obligatoirement dans le Département d'accueil du MNA. En effet, un système de quota donne à chaque Département un nombre de MNA à accueillir, proportionnel à sa population. Ainsi, l'Ardèche se doit d'accueillir au maximum 0,49% des MNA enregistrés sur le territoire national.

C'est suite à cette procédure que six MNA, évalués en Ardèche comme étant mineurs et isolés, ont été envoyés dans les Bouches-du-Rhône pour être pris en charge par les services départementaux.

Le Département de l'Ardèche, conscient de l'importance de cette mission, et malgré l'augmentation constante du nombre d'arrivées de MNA sur le territoire, s'est investi pleinement dans une démarche d'accueil optimal des enfants, à travers le travail mené en lien avec les éducateurs et le foyer de l'Enfance et le dispositif inédit de familles parrainantes.

Laurent Ughetto ne peut néanmoins que constater que tout ce travail visant à rendre à ces mineurs un équilibre aussi stable que possible a été mis à mal par l'accueil réservé aux six MNA transférés le 29 mai dernier à Marseille.

En effet, plusieurs informations, relayées par la presse locale¹ et vérifiées par les services de la protection de l'enfance de l'Ardèche, font état d'une absence de prise en charge des MNA à leur arrivée à la gare. Livrés à eux-mêmes, ces mineurs ont finalement été pris en charge à l'hôtel au lendemain de leur arrivée.

Ce genre d'état de fait a déjà été établi par le Département de l'Ardèche, et souligné par Laurent Ughetto dans un premier courrier datant du 12 mars 2018.

Dans un second courrier envoyé ce lundi 11 juin, Laurent Ughetto réitère son incompréhension face à la désinvolture des Bouches-du-Rhône, qui met à mal le travail des équipes ardéchoises et surtout le bien-être d'enfants placés sous la protection des Départements.

PJ : Courriers du 12 mars et du 11 juin 2018.

¹ La Provence, Marsactu

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr

